

COMMUNAUTE URBAINE
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 130

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, légalement convoqués le 11 décembre 2020, se sont réunis, dans le hall des expositions du carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président

Étaient présents :

Jean-Michel ARGENTIN ; François AUBER départ à 19h30 (examen du dossier 48) et a donné pouvoir à M. Jérôme DUBOST ; André BAILLARD ; Thérèse BARIL ; Frédéric BASILLE ; Dominique BELLENGER ; Gilles BELLIERE ; Monique BERTRAND ; Laurence BESANCENOT à partir de 18h00 (examen du dossier 26) ; Augustin BŒUF ; Jean-Pierre BONNEVILLE ; Fanny BOQUET ; Pierre BOUYSSSET ; Alban BRUNEAU ; Patrick BUCOURT ; Patrick BUSSON ; Agnès CANAYER à partir de 17h30 (examen du dossier 14) ; Thibaut CHAIX ; Corinne CHATEL ; Nourreddine CHATI ; Malika CHERRIERE ; Annie CHICOT ; Olivier COMBE ; Christine CORMERAIS ; André CORNOU ; Pascal CORNU ; Louisa COUPPEY ; Nadège COURCHE ; Pascal CRAMOISAN ; Stéphanie DE BAZELAIRE ; Laëticia DE SAINT-NICOLAS ; Régis DEBONS ; Brigitte DECHAMPS ; Françoise DEGENETAIS ; Hubert DEJEAN DE LA BATIE ; Fabienne DELAFOSSE ; Jacques DELLERIE ; Emmanuel DIARD ; Hady DIENG ; Christine DOMAIN ; Marie-Claire DOUMBIA ; Marie-Laure DRONE ; Jérôme DUBOST ; Christian DUVAL ; Wasil ECHCHENNA ; Clotilde EUDIER ; Agnès FIRMIN LE BODO à partir de 19h20 (examen du dossier 48) ; Alain FLEURET ; Patrick FONTAINE ; Solange GAMBART ; Jean-Baptiste GASTINNE ; Laurent GILLE ; Antonin GIMARD ; Carol GONDOUIN ; Christian GRANCHER ; Denis GREVERIE ; Marie-Catherine GRZELCZYK ; Anthony GUEROUT ; Annick GUIVARCH ; Jocelyne GUYOMAR ; Jean-Luc HEBERT ; Sophie HERVE ; Fanny HEUZE à partir de 17h40 (examen du dossier 15) ; Jean-Luc HODIERNE ; Yves HUCHET ; Laurent LANGELIER ; Anne-Virginie LE COURTOIS ; Jean-Pierre LEBOURG ; Aurélien LECACHEUR ; Caroline LECLERCQ ; Jean-Paul LECOQ ; Jean-Pierre LEDUC ; Patrick LEFEBVRE ; Daniel LEMESLE ; Arnaud LENOBLE ; Pascal LEPRETTRE ; Raphaël LESUEUR ; Cyriaque LETHUILLIER ; Laurent LOGIOU jusqu'à 19h15 (examen du dossier 69) et a donné pouvoir à Jean-Paul LECOQ ; Bruno LOZANO ; Fabienne MALANDAIN ; Jean-Louis MAURICE ; Denis MERVILLE ; Pierre MICHEL ; Stéphanie MINEZ ; Christine MOREL ; Christelle MSICA GUEROUT ; Madjid NASSAH ; Bineta NIANG ; Oumou NIANG-FOUQUET ; Valérie PETIT ; Edouard PHILIPPE ; Bruno PIZANT ; Etienne PLANCHON ; Dominique PREVOST ; Michel RATS ; Alain RENAUT ; Jean-Louis ROUSSELIN ; Florent SAINT-MARTIN ; Didier SANSON ; Nicolas SIMON ; Pierre SIRONNEAU ; Patrick TEISSERE ; Marc-Antoine TETREL ; Florence THIBAUDEAU-RAINOT ; Philippe TOUILIN ; Seydou TRAORE ; Virginie VANDAELE ; Danièle VASCHALDE ; Sylvain VASSE ; Nacera VIEUBLE ; **membres titulaires**, Bruno BOUTEILLER ; David LAURENT, Jacques TETARD, **membres suppléants**.

Emilie MASSET, Anne-Marie VIGNAL, Pascal LACHEVRE **membres titulaires**, étaient excusés et non représentés.

Étaient absents :

Véronique DUBOIS ; Hervé LEPILEUR ; Nathalie NAIL ;

Pouvoirs :

Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Laurent LANGELIER ; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Jean-Louis MAURICE ; Isabelle CREVEL a donné pouvoir à Fabienne MALANDAIN ; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Marie-Claire DOUMBIA ; Cindy EVRARD a donné pouvoir à Christine MOREL ; Jean-Luc FORT a donné pouvoir à Patrick BUSSON ; Marc GUERIN a donné pouvoir à Alban BRUNEAU ; Gérard MANIABLE a donné pouvoir à Pierre BOUYSSSET ; Thierry UYENARD a donné pouvoir à Bruno LOZANO ; Martine VIALA a donné pouvoir à Alain FLEURET.

Valérie HUON-DEMARRE excusée était représentée par Bruno BOUTEILLER ; Pierre LEMETAIS excusé était représenté par David LAURENT ; Sandrine LEMOINE excusée était représentée par Jacques TETARD.

Lionel SCHLESSER, Membre suppléant, était excusé.

Pierre SIRONNEAU a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20200412

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2021 - ADOPTION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales.

VU l'instruction M 14 budgétaire et comptable ;

VU l'instruction M 4 budgétaire et comptable ;

VU le débat d'orientation budgétaire 2021 qui s'est tenu le 19 novembre 2020 ;

VU le rapport sur la dette joint en annexe au budget primitif

Son Bureau réuni le 3 décembre 2020, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE :

De voter, conformément à la Loi 94.504 du 22 Juin 1994 (M14), par nature les crédits de budget principal, des budgets annexes « Collecte et recyclage », « ZAE Parc EcoNormandie », « Château de Gromesnil » ; « ZAC des Courtines » « ZAC des Jonquilles », « Parc d'activités nautiques de l'Escaut », « Immobilier tertiaire », « Parc d'activités Jules Durand », « Zone Artisanale de l'Ormerie » ; « Hôtel d'entreprises Caux Estuaire », « Atelier locatif », « Maison pluridisciplinaire », « Opérations immobilières » ;

De voter par chapitre les crédits du Budget Principal et de l'ensemble des budgets annexes, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux Budget principal et budgets annexes intitulés « Vue d'ensemble des chapitres votés par nature » figurant dans le document « budget primitif - Exercice 2021 ». Budget principal, Budget Annexe Assainissement (Collectif et non Collectif), Budget Annexe Eau Potable, Budget Annexe Eau Zone Industrielle, Budget Annexe Transports Publics, Budget Annexe Collecte et Recyclage des déchets, Budget Annexe ZAE Parc Eco Normandie, Budget Annexe Château de Gromesnil, Budget Annexe ZAC des Courtines, Budget annexe ZAC des Jonquilles, Budget Annexe Parc d'activités Nautique de l'Escaut, Budget Annexe Immobilier Tertiaire, Budget Annexe Parc d'activités Jules Durand, Budget Annexe Zone Artisanale de l'Ormerie, Budget Annexe Hôtel d'entreprises, Budget Annexe Atelier locatif, Budget Annexe Maison pluridisciplinaire, Budget Annexe Opérations Immobilières : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

De voter les subventions de fonctionnement figurant dans l'état annexe intégré dans le document intitulé Budget Primitif – Exercice 2021 : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

D'autoriser, conformément à l'article L2224-2 du CGCT et aux éléments spécifiés dans le rapport ci-dessus, le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports Publics pour un montant prévisionnel de 23 527 000 € : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

D'autoriser sur l'exercice 2021, le versement des montants maximums en avances et / ou en subventions d'équilibre du budget principal vers :

Le budget annexe « Château de Gromesnil » pour 105 006 €

Le budget annexe « ZAC Les Courtines » pour 147 000 €

Le budget annexe « Les Jonquilles » pour 366 000 €

Le budget annexe « parc d'activités nautiques de l'Escaut » pour 4 440 456 €

Le budget annexe « Immobilier tertiaire » pour 70 643 €

Le budget annexe « Parc d'activités Jules Durand » pour 4 004 686 €

Le budget annexe « Hôtel d'entreprise » pour 5 297 €

Le budget annexe « Atelier locatif » pour 15 990 €

Le budget annexe « Opérations immobilières » pour 315 500 €

Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

D'autoriser sur l'exercice 2021, le remboursement de l'avance du budget « Parc Econormandie » vers le budget principal pour un montant maximum de 686 973 € : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

D'autoriser sur l'exercice 2021, le remboursement de l'avance du budget « zone artisanale de l'Ormerie » vers le budget principal pour un montant maximum de 100 000 € : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

D'autoriser sur l'exercice 2021, le remboursement de l'avance du budget « Immobilier tertiaire » vers le budget principal pour un montant maximum de 45 313 € : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

D'autoriser la constitution sur l'exercice 2021 des provisions pour risques et charges d'exploitation des budgets annexes « Assainissement », « Eau Potable ». Ces provisions 2021, qui s'élèvent à 1 033 780 € pour le budget assainissement et à 975 725 € pour le budget eau potable, représentent 5 % des recettes prévisionnelles 2021 perçues auprès des abonnés domestiques : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

De voter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères selon les modalités définies par les trois anciens EPCI ;

Communes concernées	Taux 2021
Le Havre	12,50 %
Sainte-Adresse	8,36 %
Autres communes de l'ex CODAH	4,01 %
Communes de l'ex communauté de communes de Caux Estuaire	9,28 %
Criquetot l'Esneval	14,75 %
Etretat	17,00 %
Autres communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval	14,25 %

Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

De voter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 0% : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

De voter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 0% : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

De voter le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,99% : Adoption à l'unanimité par 113 « pour » et 11 abstentions

De prendre communication des annexes légales ;

De prendre communication du rapport sur la dette ;

De prendre communication de la note synthétique du budget primitif 2021 ;

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le 28 DEC. 2020

Le Maire a fait et a fait faire un extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le

Publié le 28 DEC. 2020

28 DEC. 2020

Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

